

PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour l'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et petites extensions des réseaux prévisionnels pour l'année 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Comme les années précédentes, les compteurs, les petites modifications et petites extensions des réseaux de la Commune sont des investissements qui doivent faire l'objet d'un préavis annuel, sur la base des prévisions en fin d'année.

Le crédit "Compteurs et petites extensions" est destiné à couvrir toutes les dépenses mineures auxquelles le Service des énergies (SEY) doit faire face dans des délais courts, inférieurs à deux semaines, pour satisfaire la demande de ses clients. Il couvre les prolongations de quelques mètres des réseaux d'eau, gaz, électricité et fibre optique, ainsi que la pose et le raccordement des compteurs.

1. Statut des crédits approuvés pour 2018 et 2019

Le crédit d'investissement de CHF 800'000.- alloué pour l'année 2019 (PR18.32PR accepté par le Conseil communal le 7 février 2019) a été utilisé à hauteur de CHF 620'972.-.

S'agissant du crédit de CHF 800'000.- accordé pour l'année 2020 (PR19.34PR accepté par le Conseil communal le 6 février 2020), il était entamé à hauteur de CHF 621'746.- à fin décembre 2020. Compte tenu des éléments en cours, notamment l'achat en gros de compteurs, le crédit devrait être bouclé en fin d'exercice sur un montant proche de crédit alloué de CHF 800'000.-.

L'activité de l'année 2020 et celle des années précédentes permettent de projeter les besoins pour l'année 2021, ainsi que le tableau de page suivante nous le démontre.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
					<i>Situation</i>	<i>Situation</i>	<i>[Budget]</i>	<i>[Budget]</i>
Crédit No	4036	4045	4049	4055	4055.9	4064	4064	
Crédit Approuvé [chf]	746'000	744'000	770'000	800'000	800'000	800'000		
Dépenses compteurs								
Eau	69'908	47'263	70'207	88'267	96'764	100'738	95'000	89'000
Gaz	77'299	63'817	58'023	61'474	105'952	64'068	105'000	111'000
Electricité	143'551	96'981	53'793	25'000	10'000	10'000	10'000	10'000
Total	290'758	208'060	182'023	174'741	212'715	174'806	210'000	210'000
Dépenses petites extensions								
Eau	40'349	52'167	119'741	207'953	80'000	151'652	150'000	150'000
Gaz	126'448	20'220	22'378	57'959	76'897	73'304	75'000	75'000
Electricité	244'533	406'472	365'234	265'960	115'472	85'698	205'000	205'000
Fibre optique	31'574	65'225	34'000	53'002	13'940	16'023	40'000	40'000
Total	442'904	544'084	541'353	584'874	286'309	326'677	470'000	470'000
Réservé pour smartmetring				40'279	121'948	120'263	120'000	120'000
Total dépensé	733'662	752'145	723'375	799'893	620'972	621'746	800'000	800'000
Pourcentage de la somme utilisée	98%	101%	94%	100%	78%	78%		

La Municipalité estime que le même montant que celui alloué en 2020 pour les réseaux eau, gaz, électricité et fibre optique sera nécessaire en 2021, soit un montant de CHF 800'000.-.

Comme pour 2019, celui-ci comprend un montant de CHF 210'000.- pour des compteurs eau-gaz-électricité permettant à la fois le renouvellement légalement imposé et la poursuite du projet de mise en œuvre de systèmes de mesure intelligents Smart Metering :

- PR17.17PR du 17 août 2017 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'340'000.- pour financer la phase 1 du projet de mise en œuvre de systèmes de mesure intelligents (Smart Metering), accepté par le Conseil communal le 2 novembre 2017 ;
- PR20.01PR du 16 janvier 2020 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'280'000.- pour financer la phase II du projet Smart Metering (systèmes de mesure intelligents), accepté par le Conseil communal le 5 mars 2020.

2. Crédit d'investissement 2021 "Compteurs et petites extensions"

- Pour l'année 2021, les coûts prévisionnels relatifs à l'installation et au remplacement des compteurs, ainsi qu'aux modifications et petites extensions des réseaux s'élèvent à CH 800'000.-. Ce montant est réparti comme suit :
 - Le réseau EAU est concerné pour un montant de CHF 140'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 89'000.- pour la partie compteurs ;
 - Le réseau GAZ est concerné pour CHF 85'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 111'000.- pour le remplacement ou l'installation des compteurs ;
 - Le réseau ELECTRICITE est concerné pour CHF 210'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 10'000.- pour les compteurs ;
 - Le réseau FO (fibre optique) est concerné pour CHF 35'000 ;
 - Un montant de CHF 120'000.- est réservé pour des compteurs compatibles avec le projet « SmartMetering ».
- Ce crédit d'investissement est référencé à la ligne 8027 du plan des investissements.

3. Coût et financement

Les charges annuelles d'investissement se montent à CHF 63'350.- et comprennent les amortissements de CHF 41'750.-, les frais d'entretien de CHF 16'000.- et les frais d'intérêt variable sur le capital investi de CHF 5'600.-.

Les amortissements sont calculés sur 15 ans pour les compteurs, 30 ans pour les modifications et extensions des réseaux eau et gaz et 20 ans pour les modifications et extensions du réseau électrique et fibre optique.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de CHF 800'000.- est accordé à la Municipalité pour l'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et petites extensions des réseaux prévisionnels pour l'année 2021.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 80.407100.21 « Compteurs et petites extensions 2021 ». Elle sera amortie sur 15 ans pour les compteurs, 30 ans pour les modifications et extensions des réseaux eau et gaz et 20 ans pour les modifications et extensions du réseau électrique et fibre optique.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Carrard



Le Secrétaire :



F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : Monsieur Pierre Dessemontet, Municipal du dicastère des énergies.